

SESSION 2017

CAPLP
CONCOURS EXTERNE

Section : BÂTIMENT
Option : PEINTURE - REVÊTEMENTS

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Durée : 4 heures

Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

CONSTITUTION DU SUJET

DOSSIER DE QUESTIONNEMENT

ÉTUDE 1	page 1/5
ÉTUDE 2	page 2/5
ÉTUDE 3	page 3/5
ÉTUDE 4	page 4/5
ÉTUDE 5	page 5/5

DOSSIER RÉPONSE

ÉTUDE 1		
	DR1 :	pages 1 à 2/13
	DR2 :	page 3/13
ÉTUDE 2		
	DR3 :	page 4/13
	DR4 :	page 5/13
ÉTUDE 3		
	DR5 :	pages 6 et 7/13
	DR6 :	page 8/13
ÉTUDE 4		
	DR7 :	page 9/13
	DR8 :	page 10/13
ÉTUDE 5		
	DR9 :	page 11/13
	DR10 :	pages 12 à 13/13

DOSSIER DE DOCUMENTATION

Présentation de l'épreuve :	page 1/33
Plans et photos - DD1 :	pages 2/33 à 5/33
Extraits du CCTP - DD2 :	pages 6/33 à 7/33
Fiches techniques des produits utilisés - DD3 :	pages 8/33 à 12/33
Organisation et accompagnement des PFMP – DD4 :	page 13/33 à 16/33
Extraits du référentiel BCP AFB – DD5 :	pages 17/33 à 28/33
Extraits du référentiel BEP AF – DD6 :	pages 29/33 à 31/33
Exemple de progression pédagogique – DD7 :	pages 32/33
Enluminure « Les Très Riches Heures du duc de Berry » juillet - DD8 :	page 33/33

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	3028J	101	7399

DOSSIER DE QUESTIONNEMENT

ÉTUDE 1 : page 1/5

ÉTUDE 2 : page 2/5

ÉTUDE 3 : page 3/5

ÉTUDE 4 : page 4/5

ÉTUDE 5 : page 5/5

La dernière circulaire n°2016-053 du 29-3-2016 précise l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Elle concerne les formations sous statut scolaire conduisant à un diplôme professionnel des niveaux V et IV.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Niveau de classe : première baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du bâtiment ».

Situation dans l'année : 3^{ème} PFMP – durée 4 semaines (de mi-septembre à mi-octobre).

Objectif : organiser les périodes de formation en milieu professionnel.

TRAVAIL DEMANDÉ

1.1 ORGANISER LES PFMP

Sur le DR1, préciser les missions de chaque acteur encadrant les élèves en PFMP. Situer chaque action sur le déroulement d'une année scolaire.

1.2 PRÉCISER LES OBJECTIFS DE LA PFMP – METTRE EN ŒUVRE ET RÉALISER

Sur le DR2, à partir de la progression pédagogique établie du mois de septembre au mois de décembre de l'année de première, préciser et justifier les objectifs attendus pour cette troisième période de formation en milieu professionnel.

N.B : le second semestre (de janvier à juin) sera consacré aux travaux de rénovation du lycée.

ÉTUDE 2 : REPRODUIRE UNE TEINTE

Dans le cadre de la restauration du mur de la façade de l'atelier, un projet pluridisciplinaire est mené avec les enseignants de spécialité en peinture-revêtement, de lettres histoire-géographie et d'arts appliqués :

- en lettre histoire, les élèves présentent un dossier de recherche sur Jean de Berry,
- en arts appliqués, ils étudient les enluminures « Les Très Riches Heures du duc de Berry » en se focalisant particulièrement sur les éléments de composition les plus récurrents, les couleurs les plus utilisées ou encore la typographie.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Niveau de classe : première baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du bâtiment ».

Situation dans l'année : 2^{ème} semestre.

Objectif : proposer différentes teintes pour la façade et les ouvrages métalliques.

TRAVAIL DEMANDÉ

1.1 DONNER LA COMPOSITION ET LA MÉTHODE DE MISE EN ŒUVRE DU BLEU

Sur le DR3, donner la composition et la méthode de mise en œuvre proposées aux élèves pour recréer techniquement, le bleu du vêtement le plus noble représenté sur l'enluminure.

1.2 DONNER LES COMPOSANTS SPÉCIFIQUES D'UNE PEINTURE

Sur le DR3, proposer aux élèves le ou les composant(s) spécifique(s) de la peinture à utiliser pour une application sur les ouvrages métalliques.

1.3 PRÉCISER LES DIFFÉRENCES DE TON

Sur le DR3, préciser les différences entre ton rabattu, ton rompu et d'une complémentaire.

1.4 PROPOSER UNE RÉPARTITION DU BLEU

Sur le DR4, il est demandé aux candidats de proposer une répartition du bleu (en localisant sur le dessin), d'un ton rabattu et/ou d'un ton rompu et/ou d'une complémentaire en harmonie avec l'enluminure.

ÉTUDE 3 : PROPOSER DES SÉQUENCES DE FORMATION

Dans le cadre de la restauration des portes métalliques donnant sur l'atelier, il est nécessaire de planifier les séquences de formation, allant de la préparation de l'intervention (choix du système anticorrosion) à la mise en œuvre des systèmes de protection.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Niveau de classe : première baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du bâtiment ».

Situation dans l'année : 2^{ème} semestre.

Objectif : proposer des séquences de formation sur le thème de la rénovation des surfaces métalliques.

TRAVAIL DEMANDÉ

1.1 DÉFINIR DES SÉQUENCES D'ENSEIGNEMENTS

Sur le DR5, à partir des activités professionnelles liées au thème de la rénovation des surfaces métalliques, préciser pour la capacité « mettre en œuvre et réaliser » les objectifs pédagogiques, les compétences visées, ainsi que les savoirs associés pouvant être envisagés.

Le candidat s'appuiera sur les éléments contenus dans les extraits du référentiel du diplôme.

1.2 CONCEVOIR UN DOCUMENT DE SYNTHÈSE (traitement anticorrosion des métaux ferreux par peinture)

Dans le but de réaliser un document de synthèse, à destination des élèves, sur le thème du « traitement anticorrosion des métaux ferreux » il est demandé au candidat de compléter le DR 6 qui précisera :

- le principe d'oxydation des métaux ferreux en précisant les facteurs la favorisant,
- les différents contrôles à effectuer sur les supports,
- les composants des produits anticorrosion exigés par le CCTP,
- le mode opératoire d'application des produits ainsi que le matériel utilisé.

ÉTUDE 4 : CONCEVOIR UNE SÉANCE PÉDAGOGIQUE

Une des activités liées à la rénovation des portes métalliques traite « le décapage des surfaces ».

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Niveau de classe : première baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du bâtiment ».

Situation dans l'année : 2^{ème} semestre.

Objectif : proposer une séance pédagogique relative au décapage des surfaces métalliques à rénover.

TRAVAIL DEMANDÉ

1.1 CONCEVOIR UN DÉROULEMENT DE SÉANCE PÉDAGOGIQUE

Sur le DR7, compléter le tableau de déroulement de séance portant sur la préparation des supports et plus particulièrement sur les procédés de décapage des supports métalliques.

1.2 CONCEVOIR UNE FICHE D'INTERVENTION EN SÉCURITE

L'activité de décapage nécessite des précautions particulières en termes de sécurité et de protection de son environnement, en particulier dans notre cas où un produit type « SCALPEX NW » est utilisé.

Sur le DR8, il est demandé de lister les principaux risques liés au poste de travail et d'y associer les dispositifs de sécurité collectifs et/ou individuels à mettre en œuvre.

ÉTUDE 5 : CONSTRUIRE L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Au cours de l'année de formation en classe de première baccalauréat professionnel, les élèves engagés dans un cursus de 3 ans passent le diplôme intermédiaire en lien avec le baccalauréat professionnel. Pour cette spécialité, il s'agit du BEP « Aménagement Finition ». Les épreuves du domaine professionnel sont évaluées en contrôle en cours de formation (CCF).

La restauration des ouvrages métalliques du chantier « lycée professionnel Jean de Berry à Bourges » servira de support aux situations d'évaluation en CCF.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Niveau de classe : première baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du bâtiment ».

Diplôme et épreuve évaluée : BEP - EP2 – Mise en œuvre – évaluation en CCF.

Situation dans l'année : au cours de l'année de première.

Objectif : proposer des activités pouvant être évaluées lors des situations d'évaluation en centre de formation.

TRAVAIL DEMANDÉ

1.1 DONNER LES CONDITIONS D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE EP2

Sur le DR9, compléter le tableau précisant les conditions d'évaluation.

1.2 PROPOSER LES COMPÉTENCES POUVANT ÊTRE ÉVALUÉES EN CCF

Sur le DR10, à partir du thème « restauration des ouvrages métalliques », issus du chantier de restauration du lycée, lister les compétences, comme définies dans la définition des épreuves, pouvant être évaluées pour l'épreuve EP2 en centre de formation.

Il est également demandé aux candidats de préciser :

- la durée de la situation d'évaluation,
- les critères d'évaluation des différentes compétences.

DOSSIER RÉPONSE

ÉTUDE 1

DR1 : pages 1 à 2/13
DR2 : page 3/13

ÉTUDE 2

DR3 : page 4/13
DR4 : page 5/13

ÉTUDE 3

DR5 : pages 6 et 7/13
DR6 : page 8/13

ÉTUDE 4

DR7 : page 9/13
DR8 : page 10/13

ÉTUDE 5

DR9 : page 11/13
DR10 : pages 12 à 13/13

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

ÉTUDE 1 - ORGANISER LES PFMP DR 1

Acteur / membre de l'équipe	Missions	Période par rapport à la PFMP
Le/la Chef(fe) d'établissement	<p>Responsable de l'organisation générale des PFMP, veille au respect de la réglementation en vigueur.</p> <p>Il/elle présente en conseil d'administration les dispositifs de convention type, le CA détermine les modalités d'organisation et de suivi pédagogique assurés par les enseignants référents et les membres des équipes pédagogiques.</p>	Sur la durée du cycle, lors des conseils d'administration de l'établissement.
Les professeurs référents		
Les professeurs membres de l'équipe pédagogique		

Les élèves		
Le tuteur ou la tutrice d'entreprise		

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

ÉTUDE 1- PRÉCISER LES OBJECTIFS DE LA PFMP DR 2

Mentionner et justifier ci-dessous les objectifs attendus, en entreprise, pour la 3^{ème} période de PFMP

Activités possibles de l'entreprise	Objectifs attendus Capacité : mettre en œuvre et réaliser	Justification

ÉTUDE 2 – REPRODUIRE UNE TEINTE

DR 3

Donner la composition et la méthode de réalisation pour recréer techniquement, le bleu du vêtement le plus noble représenté sur l'enluminure proposée.

.....
.....
.....
.....
.....

Donner le ou les composant(s) spécifique(s) de la peinture à utiliser pour une application sur les éléments métalliques.

.....
.....
.....
.....
.....

Préciser les différences de ton.

Ton rabattu :
.....
.....

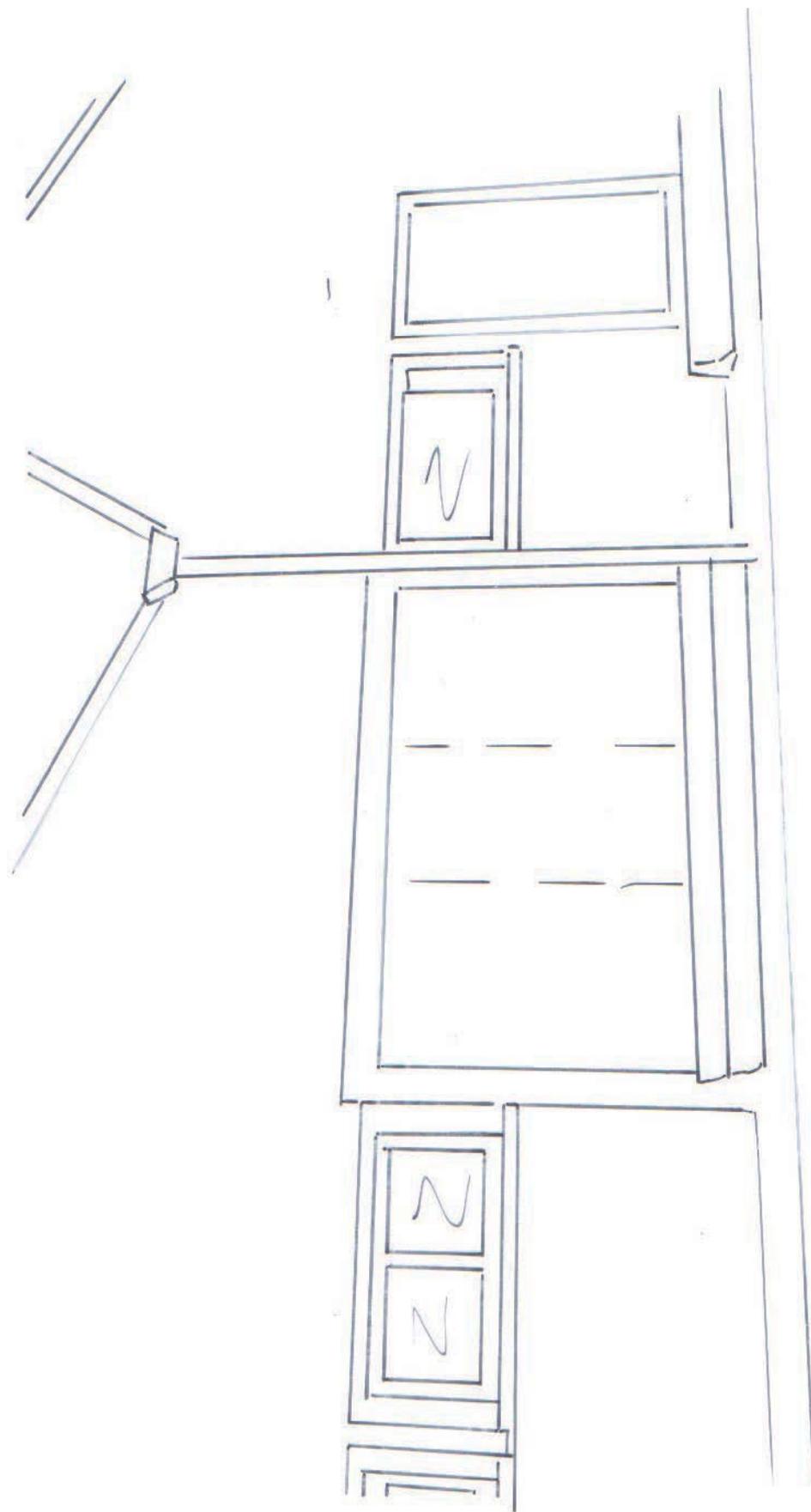
Ton rompu :
.....
.....

Complémentaire :
.....
.....

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

ÉTUDE 2 - PROPOSER UNE RÉPARTITION DU BLEU DR 4

Proposer une répartition du bleu (localiser par le dessin, du ton rabattu et/ou du ton rompu et/ou de la complémentaire en harmonie avec l'enluminure.



ÉTUDE 3 – DÉFINIR DES SÉQUENCES D'ENSEIGNEMENT DR 5

N°	Activités professionnelles	Objectifs pédagogiques	Compétences visées	Savoirs associés (connaissances)
PREPARATION DE L'INTERVENTION				

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

ÉTUDE 4 – CONCEVOIR UN DÉROULEMENT DE SÉANCE PÉDAGOGIQUE DR 7

Classe :	Thème : Le décapage des surfaces métalliques	Durée : 1 heure.
Code Référentiel : (Compétences et savoirs associés visés)	Objectif général : Appliquer les produits sur les ouvrages métalliques du lycée	
	Objectif de la séance : Préparer les supports	
DÉROULEMENT		
N°	Étapes	Activités des élèves
	Activités du professeur	

ÉTUDE 4 – CONCEVOIR UNE FICHE D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ **DR 8**

Étape	Description de la tâche	Principaux risques	Dispositifs de sécurité (Collectif et/ou individuel)

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

ÉTUDE 5 – DONNER LES CONDITIONS D'ÉVALUATION DE L'EP2 DR 9

Nombre de semaine de PFMP obligatoire	
Période d'évaluation	
Nombre de situation d'évaluation en centre de formation	
Nombre de situation d'évaluation en milieu professionnel	
Compétences pouvant être évaluées et précisées dans la définition des épreuves	

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

ÉTUDE 5 – PROPOSER LES COMPÉTENCES À ÉVALUER POUR L'EP2 DR 10

Thème : restauration des ouvrages métalliques – Capacité de mise en œuvre.

Tâches proposées sur chantier	Compétences évaluées	Critères d'évaluation

Tâches proposées sur chantier	Compétences évaluées	Critères d'évaluation

DOSSIER DE DOCUMENTATION

Présentation de l'épreuve :	page 1/33
Plans et photos - DD1 :	pages 2/33 à 5/33
Extraits du CCTP - DD2 :	pages 6/33 à 7/33
Fiches techniques des produits utilisés - DD3 :	pages 8/33 à 12/33
Organisation et accompagnement des PFMP – DD4 :	page 13/33 à 16/33
Extraits du référentiel BCP AFB – DD5 :	pages 17/33 à 28/33
Extraits du référentiel BEP AF – DD6 :	pages 29/33 à 31/33
Exemple de progression pédagogique – DD7 :	pages 32/33
Enluminure « Les Très Riches Heures du duc de Berry » juillet - DD8 :	page 33/33

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique visant à développer des compétences inscrites dans le référentiel de formation du baccalauréat professionnel « Aménagement et Finition du Bâtiment ». À partir d'un dossier documentaire, fourni au candidat et comportant les éléments nécessaires à la réalisation des études, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable :

- de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre, ainsi que l'évaluation envisagée,
- d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

SUPPORT DE L'ÉPREUVE

MISE EN SITUATION

Le conseil régional de la Région Centre Val de Loire entreprend des travaux d'extension, de rénovation et de réhabilitation d'un établissement scolaire en Berry.

Les travaux de l'internat et des espaces pédagogiques sont attribués à des entreprises ayant été retenues dans le cadre des marchés publics.

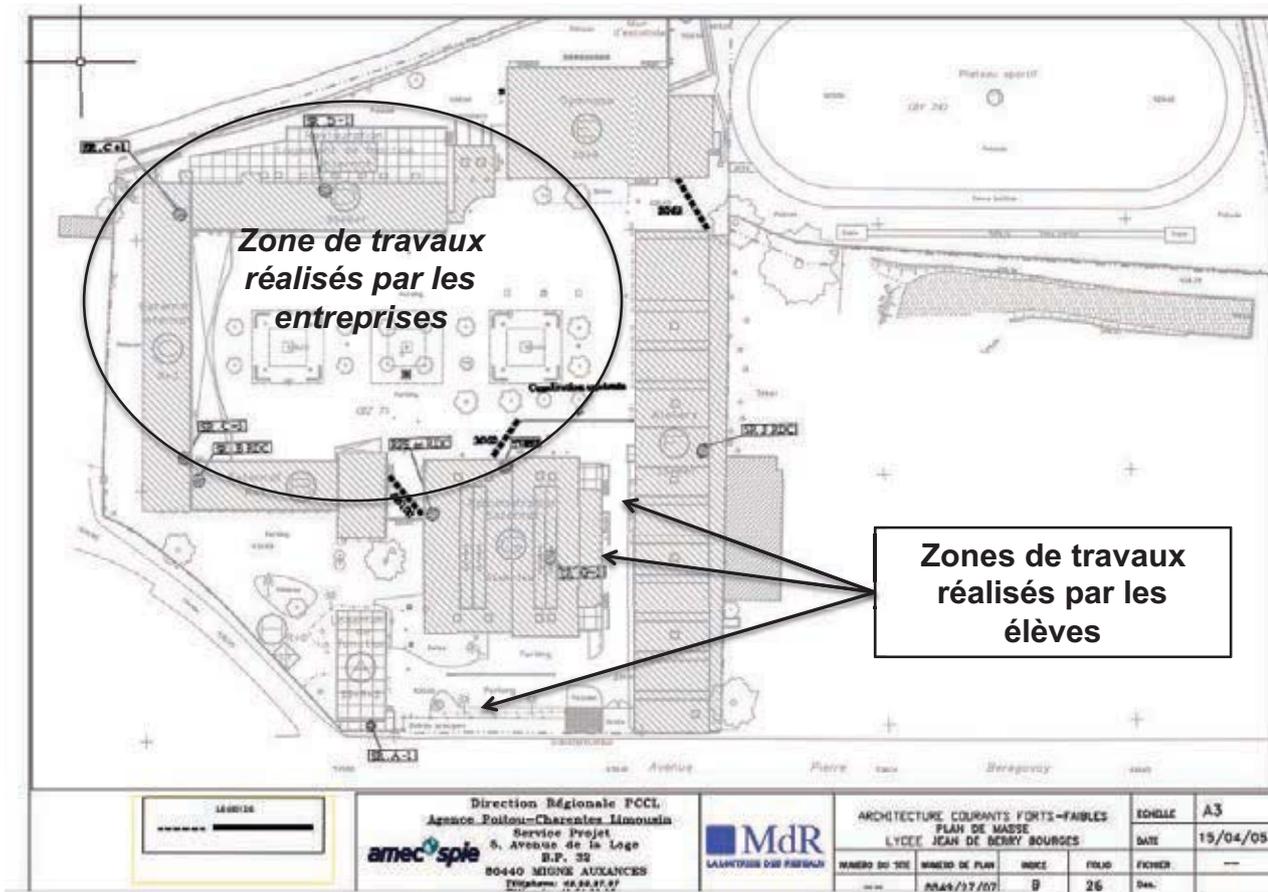
Les travaux de ravalements des bâtiments F et G, la rénovation des menuiseries extérieures et les ouvrages métalliques ont été confiés à la section de baccalauréat professionnel « aménagement et finition du bâtiment » de l'établissement, dans le cadre de la formation et de la progression pédagogique des élèves.

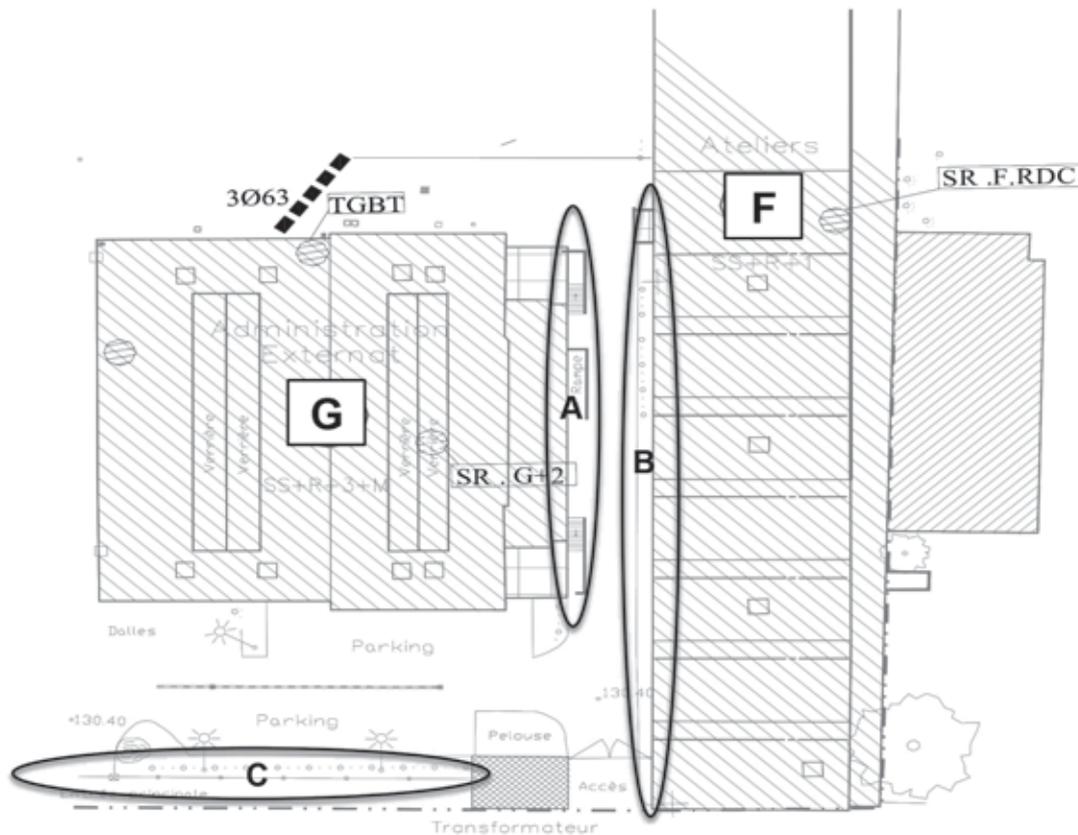
L'équipe de l'établissement conduit un projet pédagogique partagé visant au traitement anticorrosion des menuiseries métalliques avec une recherche esthétique sur le thème « Les Très Riches Heures du duc de Berry ».

Les présents documents ont pour objet de définir les ouvrages à traiter.

PIÈCES GRAPHIQUES

PLAN DE MASSE





DESCRIPTIF SOMMAIRE DES ZONES DE TRAVAIL

ZONES	OUVRAGES	ÉTAT DES SUPPORTS
Zone « A »	Rambardes de sécurité des escaliers extérieurs	Ancienne peinture glycérophtalique écaillée et trace de corrosion dans les parties ouvragées
Zone « B »	Portes métalliques d'accès aux ateliers	Encadrement en acier, ouvrants en acier galvanisé, recouverts d'une ancienne peinture glycérophtalique, farinée et traces de corrosion aux assemblages et dans les parties basses
Zone « C »	Portail et grilles métalliques à barreaudage	Ancienne peinture glycérophtalique farinée et de nombreuses traces de corrosion dans les parties ouvragées et dans les parties basses

Il s'agit de réaliser la rénovation d'ouvrages métalliques dans l'enceinte de l'établissement scolaire entouré sur le plan. Les travaux seront réalisés par une classe de première baccalauréat professionnel « aménagement et finition du bâtiment ».





Portes métalliques des ateliers



Rambarde métallique à traiter

DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Les bâtiments concernant les travaux à réaliser se constituent :

1. **Bâtiment F :**
 - un sous-sol : réserves matériaux,
 - un rez-de-chaussée : ateliers,
 - un niveau 1 : avec cage d'escalier, salles de cours.
2. **Bâtiment G :**
 - un sous-sol : réserves matériaux,
 - un rez-de-chaussée : vestiaires et magasin,
 - étages : salles de classes et atelier,
 - un niveau de combles non accessibles,
 - une toiture de type toiture terrasse,
 - le bâtiment est de type construction traditionnelle.

LES ÉCHANTILLONS

Les échantillons des matériaux envisagés et des teintes des produits de finition devront être présentés au maître d'ouvrage et maître d'œuvre afin d'obtenir leur approbation.

RÈGLEMENTATION

Les installations seront réalisées ou modifiées conformément aux règlements, normes, NF DTU, avis techniques et règles de l'art en vigueur.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

2.1 QUALITÉ DES MATÉRIAUX

Tous les équipements métalliques devront être protégés efficacement contre la corrosion. Les teintes de finition devront respecter le cahier des charges et du thème « Les Très Riches Heures du duc de Berry ».

2.2 TRAVAUX DE PEINTURES EXTÉRIEURES

2.2.1 GÉNÉRALITÉS

Les dispositions suivantes seront prises :

- peintures de qualité NF ENVIRONNEMENT ou pour les spécialités sans label, choisir des produits en phase aqueuse sans solvant,
- déchets à évacuer et trier dans les bennes prévues à cet effet. DIS repris par entreprise et font l'objet d'un BDIS,

La zone en mur plein côté atelier devra être préparée afin de recevoir des travaux pédagogiques autour du thème « Les Très Riches Heures du duc de Berry ».

2.2.2 NETTOYAGE

L'entreprise devra les rechapissages et toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être tachées, attaquées ou obstruées.

Le nettoyage général avant réception est également à la charge de l'entreprise.

2.2.3 SUPPORTS

La localisation des supports ressort des plans de l'architecte. L'entreprise devra en outre s'être assurée sur place de la nature et qualité des supports existants.

Sur les supports neufs, l'entreprise devra réceptionner avant tout début d'exécution les supports livrés par les différents corps d'état. Si elle estimait que la qualité de finition de ces supports n'était pas conforme aux finitions imposées par le NF DTU, il lui appartient d'en informer la maîtrise d'œuvre avant tout commencement d'exécution.

Sur les façades et supports métalliques réservés à la section finition de l'établissement, les travaux de contrôle et de réception des ouvrages sont à la charge de l'établissement.

2.2.5 TEINTES

L'architecte sera consulté pour le choix et la validation des teintes, de même il pourra demander des façons de polychromie conformément aux règles d'urbanisme en vigueur.

2.2.8 PRÉPARATION

La préparation générale des supports et la mise en œuvre des produits et systèmes de peinture devra s'effectuer :

- conformément aux règles de l'art, Normes, et NF DTU,
- conformément aux précisions du présent CCTP,
- en prenant en compte toutes les recommandations des fiches techniques de chaque produit fournies par le fabricant.

3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

3.2 PEINTURES EXTÉRIEURES

3.2.2 PRÉPARATION GÉNÉRALE

3.2.7 PEINTURE DÉCORATIVE

Peinture décorative en polychromie selon plan d'Architecture, concernant :

- la réfection de l'écusson de Bourges, sur la façade de la rue Ballin,
- les inscriptions « Liberté – Égalité – Fraternité » sur le fronton du lycée.

3.2.8 PEINTURE SUR FERRONNERIES EXTÉRIEURES

Ouvrages métalliques neufs en acier traité antirouille par le lot Charpente Serrurerie

Préparation comprenant :

- dépolissage et rinçages à l'eau claire.

Peinture par revêtement de finition de type polyuréthane, pour protection des ouvrages métalliques après travaux préparatoires définis ci avant. La prestation comprendra :

- peinture de finition de type polyuréthane en 2 couches.

Localisation :

- peinture de l'escalier de secours (marches, paliers, garde-corps),
- peinture sur grilles, garde-corps, portillon, bâtiment F (selon CCTP et plans Architecte),
- peinture sur structure mur anti-bruit, bâtiment F, niveau 1 terrasse (selon CCTP et plans architecte),
- peinture portes métalliques coté ateliers (bâtiment F, cage d'escalier).

Ouvrages métalliques anciens en ferronnerie des zones A, B, et C :

Préparation comprenant :

- élimination de la rouille par brossage, martelage, piquage des zones corrodées,
- élimination des peintures non adhérentes et les parties dégradées par décapage,
- dégraissage et élimination de la calamine par dégraissage et décapage à l'abrasif,
- rinçages à l'eau claire,
- protection anticorrosion par système peinture avec primaire antirouille et 2 couches de finition de type polyuréthane, pour protection des ouvrages métalliques après travaux préparatoires définis ci avant.

Localisation :

- peinture escalier existant – bâtiment F - zone A,
- peinture des portillons de comptage, portes métalliques, bâtiment F - zone B,
- peinture des grilles de ventilation du sous-sol et des rambardes d'accès au sous-sol et aux étages, bâtiment G – zone A,
- peinture du portail et des grilles en barreaudage côté rue François Mitterrand – zone C.



REDOX AX FERROTOP



Peinture-laque antirouille multicouche brillante à base de résine alkyde et pigments inhibiteurs de corrosion.

CLASSIFICATION

AFNOR, Famille I – Classe 4a.

DOMAINE D'EMPLOI

Intérieur - extérieur, pour la protection de la surface des métaux ferreux (fer, acier fonte) de menuiseries de bâtiment, de charpentes et éléments métalliques.

SUBJECTILES

Éléments ferreux dont la nature, la qualité, l'état, les traitements et les préparations sont conformes au DTU 59-1 (NF P 74-201).

QUALITÉS DOMINANTES\PROPRIÉTÉS

- Multicouche : primaire, sous-couche, finition.
- Bon pouvoir mouillant et garnissant.
- Facilité d'application grâce à un long temps ouvert.
- Bonne durabilité.
- Propriétés anticorrosives sur métaux ferreux.
- Bonne résistance à la coulure.

CARACTÉRISTIQUES

Liant :	Résines alkydes
Pigment :	Dioxyde de Titane (blanc)-Pigments inhibiteurs de corrosion
Solvant :	Hydrocarbures aliphatiques
Degrés de brillant :	Brillant spéculaire final supérieur à 80 GU sous 60°. Brillant.
Extrait sec en poids :	63 % ± 2
Extrait sec en volume :	47 % ± 3
Densité moyenne :	1,10 ± 0,05
COV :	Valeur limite UE pour ce produit (Cat A/i) :500g/l (2010). Ce produit contient au maximum 500 g/l.
Point d'éclair :	40°C.
Température limite de service	90°C.
Émission dans l'air intérieur*	A+

*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)



REDOX AX FERROTOP



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Conditionnement	Blanc, noir et bases W05, M15 et N00
Conservation	2 ans en emballage hermétique d'origine à l'abri du gel et des températures élevées.
Teintes	Blanc et 1600 teintes du nuancier 4041.
Outils	Brosse, rouleau laqueur 6 mm (prêt à l'emploi).
Nettoyage des outils	White Spirit aussitôt après usage.
Rendement	Pratique par couche : environ 13 m ² /litre. Le rendement pratique varie en fonction du type, de l'état, de surface et de l'absorption du support.
Temps de séchage: à 23°C et 50% H.R	Sec : environ 6 heures. Recouvrable : environ 24 heures.

MISE EN ŒUVRE ET CONSEILS UTILES :

Mise en œuvre	Respect des conditions et prescription définies par le DTU 59-1(NF P 74-201). Exécution des travaux avant mise en peinture pour rendre le support apte à l'application d'une peinture-laque. En outre ne pas appliquer REDOX AK FERROTOP par température ambiante inférieure à +8°C ou supérieure à + 35°C. La température du support doit être Supérieure de 3°C au point de rosée.
Conseils utiles	Ne jamais appliquer sur des revêtements ou supports très souples ou susceptibles de variations dimensionnelles dues à la température (par exemple les bardages). Éliminer impérativement toute trace de calamine par ponçage, piquage, meulage ou sablage. Ne jamais appliquer sur de la rouille pulvérulente, celle-ci devra être éliminée par un brossage, ponçage soigné, mécanique ou manuel à défaut. Dégraissage si nécessaire
Sécurité	Se reporter à la fiche de données sécurité disponible sur internet (www.quickfds.com fournisseur Akzo Nobel Coatings) et au texte figurant sur l'emballage conformes à la législation en vigueur. Les traitements tels que le ponçage, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.
Travaux Neufs	3 couches REDOX AK FERROTOP Ou système renforcé (métal très rouillé ou atmosphère très humide) □ REDOX AK PRIMER + 2 couches REDOX AK FERROTOP
Travaux d'entretien	Ancien fond de peintures bien adhérent et en bon état : Retouche éventuelles ou une couche générale selon l'état des fonds à l'aide de REDOX AK PRIMER. □ 1 ou 2 couches REDOX AK FERROTOP
Travaux de réfection	Ancien fonds de peinture en mauvais état, ancien vernis pelliculaires ou autres revêtements incompatibles. Après remise à nu du support se reporter aux systèmes « travaux neufs »

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Akzo Nobel Coatings SA – 29 rue Jules Uhry – 60160 Thiverny- R.C.S. Compiègne B 572 075 646 01154
Edition n°03 du 09-10-2013



REDOX AK PRIMER



DÉFINITION	Peinture primaire antirouille sans plomb à base de résine alkyde.
PROPRIÉTÉS	<ul style="list-style-type: none"> - Très bonne adhérence sur métaux ferreux. - Opacifiant. - Tension exceptionnelle
DESTINATION	Extérieur - Intérieur. Couche primaire pour métaux ferreux. Menuiseries et éléments métalliques du bâtiment. Ouvrages métalliques.
CARACTÉRISTIQUES	
Classification AFNOR (NFT 36-005)	Famille I - Classe 4a.
Présentation	Peinture liquide.
Teintes	77 teintes RAL et 822 teintes du nuancier 4041.
Liant(s)	Résine alkyde.
Pigment(s) inhibiteur(s)	Borosilicate de calcium
Solvant(s)	Hydrocarbures aliphatiques.
Densité moyenne	1,36 + 0,05
Extrait sec en volume	64 % + 3%
Conditionnement	1 – 2,5 litres
Délai de stockage	1 an en emballage hermétique d'origine.
Conditions de stockage	A l'abri des températures élevées.
Point éclair	45 °C.
Sécurité	Se reporter à la fiche de sécurité et au texte figurant sur emballage, conformes à la législation en vigueur. Renseignements disponibles et obtention de la fiche de données de sécurité sur internet www.quickfds.com , fournisseur Akzo Nobel Coatings. Les traitements tels que le ponçage, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Travailler dans des locaux bien ventilés. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat si nécessaire
SUBJECTILES	Métaux ferreux.
MISE EN OEUVRE	Respect des conditions et prescriptions définies par le DTU 59-1. Exécution des travaux avant peinturage pour rendre le support apte à l'application d'un primaire antirouille. En outre, ne pas appliquer REDOX AK PRIMER par une température ambiante inférieure à + 5 °C ou supérieure à + 30 °C.
Matériel d'application	Brosse, rouleau.
Nettoyage du matériel	White spirit ou Diluant M 600, aussitôt après usage.
RENDEMENT	Théorique : 20 m ² /litre. Épaisseur théorique du feuil sec : 35 microns. Le rendement pratique varie en fonction du type, de l'état de surface du support, et du mode d'application.



REDOX AK PRIMER



SÉCHAGE A 23°C ET 50% HR	
Hors poussière	4 heures 30 minimum.
Sec	12 heures.
Recouvrable	12 heures minimum.
Observation	La température ambiante et l'humidité relative de l'air influent sur le temps de séchage.
SYSTÈMES D'APPLICATION	<p>Acier nu préparé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégraissage - 1 couche REDOX AK PRIMER. - 2 couches RUBBOL AZURA (*) <p>Acier nu rouillé préparé</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 couches REDOX AK PRIMER. - 1 ou 2 couches RUBBOL AZURA (*) <p>Acier revêtu rouillé partiellement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après travaux préparatoires nécessaires, Retouches au REDOX AK PRIMER. - 1 couche REDOX AK PRIMER. - 2 couches RUBBOL AZURA (*) <p>(*) REDOX AK PRIMER peut être recouvert par tout type de finition alkyde traditionnelle.</p>



SCALPEX NW

Super décapant gélifié universel pour peintures diverses, vernis, tags et colles.

Conseils pratiques d'utilisation

- Dilution** : Prêt à l'emploi.
- Matériels d'application** : Brosse en fibres naturelles ou spalter.
- Mode opératoire** : Bien agiter avant utilisation, puis appliquer en couche épaisse, laisser agir puis gratter au scrapeur ou au riflard. Éviter d'appliquer sur surfaces mouillées.
- Temps d'application** : A partir de 20 minutes en fonction des conditions climatiques et du revêtement. Ne jamais laisser sécher le produit.
- Température d'application** : De 5° C à 50° C. Aux températures extrêmes, l'efficacité est réduite.
- Rendement** : De 300 à 600 ml / m² selon le revêtement*

Caractéristique physico-chimiques

▪ Produit à base de solvants	▪ pH : > 2,2
▪ Gel incolore à légèrement jaunâtre	▪ Ne craint pas le gel
▪ Masse volumique à 1.05 +/- 0.03 g /cm ³ à 20° C	▪ Viscosité > 4000 Cps

Précautions d'application

- Protection des supports** : Ne pas appliquer sur le PVC, le caoutchouc, les dalles plastiques, le polystyrène.
- Protection des personnes** : Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des lunettes de protection. En cas de contact, se laver immédiatement les mains et les yeux à l'eau. Ne pas respirer les vapeurs. Porter des gants en PVC ou gants en latex type: LATEX 3130 ou PVC535K de la marque GOLDEX ou gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle. Pour une utilisation dans un endroit confiné et non ventilé il est recommandé d'utiliser un appareil respiratoire muni d'une cartouche à vapeur catégorie A.

Nettoyage des outils

Le nettoyage des outils devra s'effectuer à l'eau aussitôt après utilisation.

Conditionnements, palettisation, stockage

- En 20 L, palettes de 24 X 20 L
- En 5 L, colis de 4 X 5 L
- En 0,750 ML colis de 24 X 750 ml

Stocker le produit à l'abri des intempéries et des rayons directs du soleil.

* Les notions de rendement ne sont données qu'à titre indicatif. Ces données permettent d'évaluer un chiffrage des chantiers. Elles ne sont en aucun cas contractuelles; seuls des essais permettent de définir avec exactitude les quantités de produit à appliquer en fonction des différents supports à traiter.

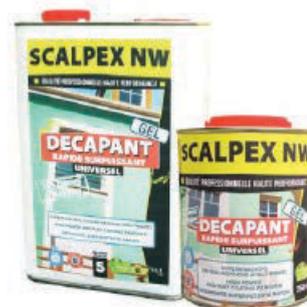
Important: Le contenu de cette documentation résulte de notre expérience du produit. Il ne peut engager notre responsabilité quant à son utilisation à chaque cas particulier. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.

Pour quels types d'applications ?

SCALPEX NW est destiné au décapage des lasures, peintures et vernis sur supports tels que: bois, boiseries, fer, zinc, galva, pierres, béton.

Avantages du produit

- Résidus secs
- Rapide
- Idéal pour le peintre
- Ne coule pas, consommation réduite
- Efficacité reconnue sur tous les supports organiques
- Viscosité idéale, adapté pour les surfaces verticales
- Action ultra rapide.
- Produit de nouvelle génération.
- Ne nécessite pas de rinçage



SCALP S.A.S : 8 - 14, allée de Bruxelles - Z.I de la Poudrette - 93320 PAVILLONS sous BOIS
Tél.: +33 (0)1 48 48 39 76 - Fax: +33 (0)1 48 49 80 36 - www.scalp-sas.com - scalp@scalp-france.fr
S.A.S AU CAPITAL DE 115 500 € - RC BOBIGNY B 562 112 227 - C.C.P. PARIS 2727-78D

Mise à jour : mars 2016

Enseignements primaire et secondaire
Voie professionnelle

NOR : MENE1608407C
Circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016
MENESR - DGESCO A2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

La volonté gouvernementale de développer, valoriser et améliorer la formation professionnelle en alternance, les évolutions législatives et réglementaires récentes concernant les stages et les travaux réglementés, le rajeunissement des élèves du lycée professionnel et leur insertion professionnelle rendent nécessaire d'actualiser les modalités d'organisation et de mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel.

Les dispositions qui suivent rappellent les objectifs des périodes de formation en milieu professionnel et apportent des précisions sur les modalités pédagogiques de leur préparation, déroulement et exploitation, dans un cadre réglementaire rénové. Elles concernent les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires dans les formations sous statut scolaire conduisant à un diplôme professionnel des niveaux V et IV.

La présente circulaire annule et remplace la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 parue au BOEN du 29 juin 2000 et la note de service n° 2008-176 du 24 décembre 2008 parue au BOEN du 8 janvier 2009.

1 - Un cadre juridique rénové

Les articles L. 124-1 à L. 124-20 et D. 124-1 à R. 124-13 du code de l'éducation régissent désormais les périodes de formation en milieu professionnel. Créés par la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 relative au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut du stagiaire, et ses décrets d'application (n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 et n° 2015-1359 du 26 octobre 2015), ils fixent notamment les dispositions suivantes :

- définition des périodes de formation en milieu professionnel ;
- instauration d'un(e) enseignant(e) référent(e) et définition de son rôle ;
- désignation des signataires de la convention de stage et fixation des clauses obligatoires ;
- limitation du nombre de stagiaires suivis par un(e) enseignant(e) référent(e) ;
- limitation du nombre de stagiaires présent(e)s simultanément dans un même organisme d'accueil ;
- limitation du nombre de stagiaires encadré(e)s par un tuteur ou une tutrice ;
- conditions d'attribution d'une gratification pour le ou la stagiaire ;
- instauration d'une attestation de stage ;
- instauration de l'évaluation par le/la stagiaire de la qualité de l'accueil dont il/elle a bénéficié.

Toutes les indications qui suivent tiennent compte de ces dispositions, y compris la convention-type de stage en annexe.

Par ailleurs, la procédure de dérogation aux travaux interdits aux mineurs précisée aux articles R. 4153-38 à R. 4153-45 du code du travail, a été récemment rénovée et simplifiée, notamment par le décret n° 2015-443 du 17 avril 2015.

Ainsi, les élèves d'au moins 15 ans préparant un diplôme professionnel peuvent réaliser les travaux interdits susceptibles de dérogation pendant les périodes de formation en milieu professionnel, dans les entreprises ayant effectué une déclaration de dérogation auprès de l'inspecteur du travail.

Il convient que le/la chef(fe) d'établissement s'assure auprès de l'entreprise que celle-ci a effectivement procédé à la déclaration de dérogation. Il est conseillé d'en faire mention dans la convention-type de stage.

Il est rappelé que l'avis médical d'aptitude délivré annuellement pour chaque élève concerné(e) par les travaux réglementés est valable pour les périodes de formation en milieu professionnel.

2 - Définition et objectifs des périodes de formation en milieu professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel sont définies à l'article L. 124-1 du code de l'éducation : « Les périodes de formation en milieu professionnel (...) correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève (...) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. »

3 - Les modalités pédagogiques de mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel

L'organisation pédagogique des périodes de formation en milieu professionnel a pour objectif de valoriser les effets positifs de l'alternance sous statut scolaire.

Une formation professionnelle de qualité repose nécessairement sur les principes d'une alternance collaborative qui associe l'équipe éducative, le milieu professionnel et l'élève, et qui bénéficie de l'accompagnement des corps d'inspection.

L'organisation pédagogique des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte l'accompagnement pédagogique de l'élève dans les différentes étapes de préparation, de déroulement et d'exploitation pédagogique de

cette période ainsi que la qualité de la relation entre l'établissement et l'organisme d'accueil.

3.1 - Les responsabilités de chaque partie prenante à la convention

Le/la chef(fe) d'établissement est responsable de l'organisation générale (recherche de lieux de formation, désignation des enseignants référents, conventionnement, etc.). Il/elle exerce une vigilance particulière sur tout risque de discrimination et veille au respect de la réglementation en vigueur. Il/elle présente au conseil d'administration le dispositif et la convention type. Le conseil d'administration détermine les modalités de suivi pédagogique assuré par les enseignant(e)s référent(e)s en tenant compte des propositions des équipes pédagogiques.

Les enseignant(e)s élaborent collectivement le projet pédagogique qui intègre la fonction et la place des périodes de formation en milieu professionnel et met en place, tout au long de la période, un suivi individualisé impliquant de veiller aux échanges d'informations entre l'organisme d'accueil et l'établissement et d'organiser avec celui-ci le temps de l'évaluation conjointe de l'élève.

Ce suivi pédagogique est réalisé par l'enseignant(e) référent(e) de l'élève désigné(e) pour chaque période de formation en entreprise. Toutefois, l'implication de tous les enseignant(e)s dans l'élaboration du projet pédagogique est essentielle.

En vertu de l'article D. 124-3 du code de l'éducation, un(e) enseignant(e) référent(e) ne peut pas être chargé(e) du suivi de plus de 16 élèves simultanément pour une même période de formation en milieu professionnel.

Toutefois, le [décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel](#) prévoit une répartition de la charge d'encadrement des élèves entre les enseignant(e)s : « Pendant les périodes en entreprise des élèves d'une division, chaque professeur de lycée professionnel enseignant dans cette division participe à l'encadrement pédagogique de ces élèves. La charge de cet encadrement est répartie entre les enseignants en tenant compte, notamment, du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement qu'il dispense dans cette division. » Chaque enseignant(e) est ainsi désigné(e) comme enseignant(e) référent(e) pour l'encadrement d'une partie des élèves de la division.

Cette disposition peut s'appliquer à l'ensemble des enseignant(e)s de la division, quel que soit leur statut, en prenant en compte la charge de suivi global de chacun(e).

L'élève doit être informé(e) des objectifs de chaque période, des modalités d'évaluation ainsi que des modalités quotidiennes de la vie dans l'organisme d'accueil (horaires, règles de sécurité, etc.). Il/elle se conforme au règlement intérieur du lieu de formation, applique les consignes de travail et respecte les règles de sécurité données par son tuteur.

Pour chaque période, l'élève évalue la qualité de l'accueil dont il/elle a bénéficié au sein de la structure, et transmet cette information à son établissement.

Le tuteur ou la tutrice joue un rôle essentiel pour la qualité de la formation en alternance.

En lien avec l'enseignant(e) référent(e), il/elle informe, notamment sur les règles de sécurité, suit, accompagne et conseille l'élève, et veille à sa bonne intégration. Il/elle confie à l'élève les activités définies dans la convention et participe à l'acquisition des compétences nécessaires à l'accomplissement de celles-ci. Le tuteur ou la tutrice instaure avec l'enseignant(e) référent(e) le dialogue nécessaire au suivi de l'élève et lui signale les difficultés susceptibles de mettre en échec le bon déroulement de la période : retards, absences, attitudes passives, comportements inappropriés. Il/elle apporte à l'élève l'aide nécessaire à la valorisation de la période (rapport de stage, documents non confidentiels, interview...). Il/elle répond aux sollicitations de l'enseignant(e) référent(e) sur le déroulement de la période.

Il/elle participe, conjointement avec l'enseignant(e) référent(e), en présence de l'élève, à son évaluation formative.

Il/elle réunit, le cas échéant, les conditions matérielles nécessaires à la situation d'évaluation certificative à laquelle il/elle participe.

3.2 - L'organisation

La durée totale des périodes de formation en milieu professionnel est inscrite dans l'arrêté de création de chaque spécialité de diplôme, alors que leur répartition dans le cycle de formation relève de l'établissement, sauf pour le diplôme du CAP dont l'arrêté prévoit une répartition des PFMP par année d'enseignement.

Le [décret déjà cité, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel](#) précise que « L'encadrement pédagogique d'un élève est comptabilisé dans le service du professeur pour deux heures par semaine, dans la limite de trois semaines par séquence de stage. » La séquence correspond à tout ou partie de la période globale en entreprise prévue dans l'arrêté relatif au diplôme.

Le nombre de séquences pour les différents diplômes peut être le suivant :

Durée totale des périodes de formation en milieu professionnel	Nombre de séquences maximum par cycle de formation
Douze semaines	Trois séquences
De treize à dix-huit semaines	Quatre séquences
De dix-neuf à vingt-deux semaines	Six séquences

Si le nombre d'élèves suivis « conduit un professeur à dépasser ses obligations hebdomadaires de service, il bénéficie du paiement d'heures supplémentaires effectives. »

Les équipes pédagogiques de l'établissement, sous la coordination du directeur ou de la directrice délégué(e) aux

formations professionnelles et technologiques, déterminent ensemble les durées et les dates de chaque période, en tenant compte des spécificités des secteurs professionnels et des métiers, des capacités locales d'accueil des entreprises, ainsi que des projets pédagogiques.

Par ailleurs, pour les élèves n'ayant pas l'âge requis pour effectuer des travaux réglementés, il est recommandé lors de la période de formation en milieu professionnel, de leur faire réaliser des travaux autorisés aux mineurs prévus au référentiel, en reportant à une autre période l'exercice de travaux réglementés.

Les établissements recourant au tissu économique d'un même secteur géographique ont tout intérêt à coordonner leurs calendriers de stages, notamment lorsque les possibilités locales sont étroites. Le pôle de stages peut être le lieu de cette coordination.

3.3 - La préparation des périodes de formation en milieu professionnel

La préparation, phase déterminante pour la qualité des périodes de formation en milieu professionnel, doit s'entendre comme une activité spécifique conduite avec les élèves et nécessite un dialogue avec les entreprises d'accueil.

3.3.1 La recherche des organismes d'accueil est menée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, coordonnée par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations technologiques et professionnelles, ce qui n'exclut pas une participation des

élèves à cette recherche sous réserve que celle-ci soit préparée. Cependant, les élèves en début de cycle au lycée professionnel, s'ils peuvent prendre une part active à cette recherche, sont accompagnés par leurs enseignant(e)s. L'équipe pédagogique restera vigilante quant aux éventuelles pratiques discriminatoires, quelle qu'en soit la nature, que pourrait avoir à subir l'élève.

En cas de difficultés, les pôles de stages pourront aider l'équipe pédagogique dans la recherche d'un lieu d'accueil. Ces pôles, créés par [circulaire du 26 février 2015](#), ont pour mission de développer un vivier d'entreprises et d'être un appui facilitateur pour les établissements, afin de renforcer l'équité d'accès aux périodes de formation en milieu professionnel. Ils n'ont pas vocation à se substituer aux enseignant(e)s, qui conservent leur mission de recherche de lieux de stage.

3.3.2 La préparation de la convention est le moment d'élaboration d'un cadre individualisé de l'alternance sous statut scolaire.

Un membre de l'équipe pédagogique, de préférence le/la professeur(e) référent(e) fixe avec le tuteur/la tutrice les activités ou les tâches qui seront confiées à l'élève en référence aux objectifs de formation exprimés en compétences à développer ou à acquérir, à la progression pédagogique, aux éventuels travaux réglementés, les modalités d'accompagnement et de suivi de l'élève.

Il/elle informe, dès cette phase, le tuteur/la tutrice des conditions d'évaluation formative et certificative : rôle du tuteur/de la tutrice dans l'évaluation et critères, voire grille d'évaluation.

Tous ces éléments sont formalisés dans la convention de stage, véritable « contrat de formation » entre l'établissement et l'organisme d'accueil. L'enseignant(e) référent(e) et le tuteur ou la tutrice en sont par conséquent signataires. La signature de l'enseignant(e) référent(e) ne l'engage que pour ce qui le concerne, c'est-à-dire les stipulations pédagogiques de la convention.

La convention de stage est signée par l'élève s'il/si elle est majeur(e), ou par son/sa représentant(e) légal(e), s'il/si elle est mineur(e).

Une visite préalable à la période de formation en milieu professionnel, destinée à préparer l'intégration de l'élève dans l'organisme d'accueil, organisée par un enseignant, de préférence l'enseignant(e) référent(e), peut être utile.

3.3.3 Si la préparation de l'élève est nécessaire quelle que soit la période de formation en milieu professionnel, la première revêt une importance toute particulière et doit faire l'objet d'un grand soin.

Ainsi, à partir de la rentrée 2016, tous les élèves entrant en classe de seconde professionnelle ou en CAP bénéficieront d'une semaine de préparation à leur première période de formation en milieu professionnel (voir circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016 « Réussir l'entrée au lycée professionnel »).

Ce temps, construit par l'équipe pédagogique et associant les partenaires du monde économique, sera utilisé pour préparer l'élève aussi bien aux attendus du monde professionnel qu'aux règles de santé et de sécurité indispensables.

Cette semaine de préparation est située en amont et/ou au tout début de la première PFMP. Elle se réalise selon des modalités variées : visites d'entreprises, exposés, témoignages de professionnels ou d'élèves plus avancés dans leur cursus de formation, etc.

Quelle que soit la plage retenue entre temps scolaire et temps en entreprise, l'équipe pédagogique prend part au développement de ces compétences.

3.4 - Le suivi de la période de formation en milieu professionnel

L'accompagnement pendant la période de formation en milieu professionnel est assuré par l'enseignant référent.

Les visites de suivi visent à s'assurer du bon déroulement de la période, à affiner ou recadrer, le cas échéant, les objectifs de formation et à faire le point sur les activités de l'élève.

Les visites d'évaluation formative sont conduites pour toutes les séquences de stage. Cette évaluation prend la forme d'un bilan réalisé avec le tuteur ou la tutrice et avec l'élève. **Des documents permettant une structuration ou une continuité du suivi peuvent être réalisés : supports d'observation, livret de suivi en ligne, etc.**

Un ordre de mission doit être établi par le/la chef(fe) d'établissement pour chacune de ces visites. Dans la mesure du possible, des visites en binôme peuvent être organisées, notamment pour accompagner un(e)

3.5 - L'évaluation certificative

Les objectifs, modalités, formes et critères des évaluations certificatives sont précisés dans le règlement d'examen et définitions d'épreuves en annexe de l'arrêté définissant chaque spécialité de diplôme, y compris quand une ou des situations d'évaluation sont organisées en entreprise, notamment à l'occasion d'une PFMP. Dans ce cas, l'évaluation certificative est assurée par l'enseignant(e) de spécialité, conformément aux définitions d'épreuves annexées à l'arrêté de spécialité.

La participation active des tuteurs et tutrices d'entreprise à l'évaluation conjointe des compétences doit être favorisée dans toute la mesure du possible, ce qui suppose qu'ils soient informés très en amont par l'enseignant(e) référent(e) des modalités et des critères de cette évaluation.

Conformément à la circulaire précédemment citée « Réussir l'entrée au lycée professionnel », aucune évaluation certificative ne sera organisée en seconde professionnelle ou en première année de CAP.

3.6 - L'exploitation pédagogique des périodes de formation en milieu professionnel

La restitution des expériences vécues par l'élève, au regard des objectifs assignés à la PFMP, contribue au développement ou à la consolidation de leurs compétences, cette approche réflexive étant en soi formative. Aussi, il est important d'organiser ce retour dans l'établissement, pour valoriser et exploiter le vécu en entreprise selon les manières choisies par l'équipe pédagogique (présentation orale, jeu de rôles, questionnaire d'explicitation, etc.) et en associant les entreprises d'accueil.

Un retour d'expérience aux structures d'accueil est souhaitable pour valoriser leurs apports à la formation de l'élève et aussi pour renforcer le lien avec ce partenaire.

L'évaluation de la qualité de l'accueil incombe à l'élève en vertu de l'article L. 124-4 du code de l'éducation. Elle constituera pour l'équipe éducative un élément de connaissance pour adapter, si besoin, ses relations avec la structure concernée.

4 - L'élève en situation de handicap

La période de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une vigilance particulière en ce qui concerne l'élève en situation de handicap, pour qui elle est l'occasion de confronter son projet aux réalités du monde professionnel. Le lieu de l'organisme d'accueil, en milieu ordinaire ou protégé, et les modalités d'organisation de la période sont choisis et précisés par l'équipe pédagogique, en référence au projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève. Les aménagements spécifiques au poste de travail et les activités réalisées par l'élève sont négociés avec l'organisme d'accueil et formalisés dans la convention de stage.

5 - Les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger

Les périodes de formation en milieu professionnel peuvent être organisées à l'étranger et doivent être encouragées. Pour leur mise en œuvre, il convient de se reporter à la circulaire n° 2003-203 du 17 novembre 2003 relative à la convention type concernant les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger des élèves en formation professionnelle de niveaux V et IV.

Des évaluations certificatives peuvent également être réalisées à l'étranger, dans le cadre du contrôle en cours de formation, lorsque la définition de l'épreuve le permet.

En outre, l'arrêté du 27 juin 2014 créant à titre expérimental dans le diplôme du baccalauréat professionnel une unité facultative « mobilité » permet de valider des acquis généraux et professionnels évalués dans le cadre d'une période de formation en entreprise effectuée dans un pays appartenant à l'Union européenne, l'Espace économique européen ou l'Association européenne de libre-échange.

Cette unité, effective depuis la session d'examen 2015, concerne les candidat(e)s relevant d'une évaluation par contrôle en cours de formation.

L'arrêté comporte en annexe le référentiel des compétences professionnelles et générales visées par cette unité « mobilité », la définition de l'épreuve qui permet de l'évaluer ainsi qu'une grille d'évaluation.

L'arrêté du 13 avril 2015 portant création de l'attestation EuroMobipro dans le diplôme du baccalauréat professionnel établit la possibilité d'une délivrance, par le recteur d'académie, d'un document attestant des acquis généraux et professionnels évalués au titre de cette unité facultative de mobilité.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

EXTRAIT DE L'ANNEXE I.b
Référentiel de certification du domaine professionnel
du Baccalauréat professionnel « Aménagement et finition du bâtiment »

PRÉSENTATION DES CAPACITÉS GÉNÉRALES ET DES COMPÉTENCES

CAPACITÉS	COMPÉTENCES
S'INFORMER	C1 <ul style="list-style-type: none"> 1 Décoder et analyser les données de définition 2 Décoder et analyser les données opératoires et de gestion
TRAITER DÉCIDER	C2 <ul style="list-style-type: none"> 1 Organiser l'intervention en toute sécurité 2 Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution 3 Établir un calendrier prévisionnel d'exécution 4 Établir les quantitatifs de matériaux 5 Établir les besoins en matériels
METTRE EN ŒUVRE REALISER	C3 <ul style="list-style-type: none"> 1 Reconnaître le chantier 2 Organiser et approvisionner le chantier 3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages 4 Organiser la zone d'intervention 5 Préparer les supports 6 Réaliser une implantation 7 Appliquer des produits, des enduits 8 Poser des revêtements muraux de sols 9 Construire des cloisons 10 Poser des matériaux isolants 11 Réaliser des plafonds suspendus 12 Poser des éléments décoratifs et de finition 13 Assurer le suivi du chantier 14 Assurer le repli du chantier
ANIMER COMMUNIQUER	C4 <ul style="list-style-type: none"> 1 Animer une petite équipe 2 Communiquer avec les différents partenaires 3 Rendre compte

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.1 Reconnaître le chantier			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Identifier les points d'alimentation en eau et en électricité.	Dossier d'architecte relatif au lot étudié : - plans, - C.C.T.P, ... Fiche qualité. Documents de suivi à compléter. Consignes écrites et orales	Les points d'alimentation, les réseaux et leurs caractéristiques sont correctement repérés et identifiés.
U31	2 Identifier les caractéristiques d'alimentation en eau et en électricité.		(puissance électrique identifiée, énergies monophasées et triphasées repérées, ...)
U31	3 Vérifier et identifier les réceptacles des déchets.		Les réceptacles à déchets sont correctement repérés et identifiés.
U31	4 Vérifier la présence et la conformité des protections collectives.		La vérification permet l'exécution d'un travail dans des conditions en conformité avec les exigences réglementaires.
U31	5 Établir un relevé des anomalies et le transmettre à la hiérarchie.		Les informations transmises à la hiérarchie sont judicieuses et exploitables.
U31	6 Vérifier l'accès au chantier et le cheminement nécessaire.		Les informations recueillies permettent de préparer les différentes interventions.
U31	7 Signaler les particularités du chantier.		Les particularités signalées sont pertinentes. Les informations transmises à la hiérarchie sont exploitables et permettent les adaptations nécessaires.

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.2 Organiser et approvisionner le chantier			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Contrôler la qualité et la quantité des matériaux livrés.	Aires et postes de travail Plan d'installation du chantier	Les quantités sont conformes au bon de commande La qualité des matériaux est acceptable. Des réserves écrites sont formulées en cas de non-conformité.
U31	2 Mettre en œuvre le plan d'approvisionnement.	Plan d'approvisionnement du chantier Sources d'énergie	La mise en œuvre du plan d'approvisionnement est adaptée aux contraintes du chantier.
U31	3 Matérialiser et sécuriser les lieux de stockage.	Dossier technique Document unique (D.U.) Consignes écrites et orales Instructions permanentes de sécurité (I.P.S.)	L'aire est propice au stockage (planéité, horizontalité, charges admissibles, encombrement, ventilation, gel, ...) Les règles de sécurité sont respectées.
U31	4 Effectuer le stockage des matériaux et des matériels.	Equipement de protection individuelle (E.P.I.) Fiche de stock	Les matériaux et les matériels sont préservés de tout risque. Leur stockage ne met pas en péril les personnes et les biens.
U31	5 Manipuler des charges lourdes ou encombrantes.	Aire de travail et de stockage Matériaux livrés	Les zones d'évolution sont propres et dégagées. Les chemins à parcourir sont repérés. Les gestes et postures sont adaptés aux charges manipulées.

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages.			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	1 Vérifier l'implantation avant l'intervention.	Dossier d'architecte relatif au lot étudié : - plans, - C.C.T.P, ... Dossier technique : - documentation technique des produits mis en œuvre, - fiches techniques Matériel et appareils de contrôle et de mesure. Documents normatifs : D.T.U., ... Fiches contrôle qualité	Les vérifications permettent de définir des solutions techniques appropriées.
U32 U33	2 Vérifier les caractéristiques des supports.		Les anomalies sont relevées et transmises à la hiérarchie.
U32 U33	3 Définir les points de contrôle.		Les contrôles prévus sont pertinents et définis chronologiquement.
U32 U33	4 Effectuer des contrôles.		Les contrôles sont effectués conformément aux références normatives. Les appareils sont utilisés selon les prescriptions de leur fiche technique.
U32 U33	5 Renseigner des fiches de contrôle qualité.		Les fiches sont correctement renseignées. La fiche constitue un Procès verbal du contrôle. Elle consigne les résultats et permet la mesure des écarts avec les exigences normatives.

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.4 Organiser la zone d'intervention.			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	1 Définir les surfaces ou les éléments à protéger.	- Dossier technique : - cahier des charges, - plans - documentation technique des produits mis en œuvre, Mode opératoire Instructions permanentes de sécurité (I.P.S.) P.P.S.P.S. Document unique (D.U.) Matériaux Moyens de manutention Outillages (traçage, ...) Matériel de mesurage et de contrôle Relevé de forme, ...	Les parties à préserver sont repérées. Le choix des protections est adapté :
U32 U33	2 Choisir et mettre en place les protections adaptées.		- aux contraintes du chantier, - à la nature des travaux, - aux caractéristiques des parties à préserver.
U32 U33	3 Positionner les matériaux pour la réalisation d'une tâche.		Les parties à préserver ne subissent aucun dommage.
U32 U33	4 Installer les matériels		La répartition des matériaux et des matériels est rationnelle et permet la réalisation de manière optimale et en toute sécurité.

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.5 Préparer les supports.			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U33	1 Localiser le support	Dossier technique : - cahier des charges, - plans, - normes et DTU, - documentation technique des produits mis en œuvre Document unique (D.U.) Procédures Fiche de travail Matériaux Produits (peinture, enduit, colle, solvant, ...)	La localisation et les caractéristiques du support sont correctement reconnues.
U33	2 Identifier la nature du support.		
U33	3 Identifier les zones à traiter.		
U33	4 Réaliser les opérations de préparation adaptées : Travaux préparatoires, travaux d'apprêt		La surface est prête à recevoir la finition. L'absorption est uniforme. La compatibilité entre le support, l'apprêt et la finition est respectée. Les différentes opérations respectent les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.
U33	5 Nettoyer le matériel d'application.		
U33	6 Ranger les produits, le matériel.		

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.		
COMPETENCE TERMINALE :		C3.7 Appliquer des produits, des enduits.		
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation	
U32 U33	1 Préparer le produit.		Le produit est prêt à être appliqué dans des conditions optimales.	
U32 U33	2 Mettre à viscosité.			
U33	3 Rechercher une teinte.		La teinte se confond avec le matériau ; Le volume de " colorant universel " utilisé ne dépasse pas le % autorisé. L'excédent de produit après mise à la teinte n'est pas supérieur à 5 % du volume nécessaire.	
U33	4 Corriger une teinte.		Consignes orales Consignes de sécurité Plan de Prévention et de Sécurité Pour la Santé (P.P.S.P.S.) Document unique (D.U.) Procédures d'installation et /ou de montage des éléments de sécurité Matériaux et produits	Après séchage, la teinte est conforme à l'échantillon donné. Le volume de " colorant universel " utilisé ne dépasse pas le % autorisé. L'excédent de produit après mise à la teinte n'est pas supérieur à 5 % du volume nécessaire. L'aspect du produit est proche de celui du matériau (mat, satiné, brillant).
U32 U33	5 Préparer, régler le matériel		Matériels de chantier Equipements de protection individuelle (E.P.I.) et collectifs	Le matériel est identifié et réglé en fonction du résultat souhaité, des échantillons fournis, ...
U32 U33	6 Appliquer : <ul style="list-style-type: none"> o des peintures o des vernis, des lasures o des enduits de finition o des produits à effets décoratifs 	Moyens de protection des biens et des locaux.	La viscosité est adaptée. Le matériel est adapté à la complexité de l'ouvrage et au produit. L'aspect final est conforme à la qualité de finition souhaitée. L'application est uniforme : sans coulures ni surcharges, sans maigreurs ni embus ; la teinte est uniforme. La zone de travail est signalée et matérialisée. Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.	

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.7 Appliquer des produits, des enduits. (suite)			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32	7 Dresser et réaliser un enduit de plâtre.	Raccord de plâtre limité à 2 m ² Plâtre allégé Plâtre ordinaire	Les normes sont respectées, notamment : épaisseur de l'enduit, planéité locale et générale, verticalité, aspect de l'enduit, dureté. Le support est préparé correctement. Le taux de gâchage est respecté. Le raccord affleure l'enduit existant. L'aspect de surface est régulier. L'épaisseur est respectée. La planéité, la dureté sont conformes. Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées. L'aspect de surface de l'enduit est lisse.
U32 U33	8 Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.	Matériaux et produits Matériels de chantier	Le rangement assure un réemploi aisé. Les déchets sont stockés dans les réceptacles prévus.
U32 U33	9 Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.	Equipements de protection individuelle (E.P.I.) et collectifs Moyens de protection des biens et des locaux.	Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.8 Poser des revêtements muraux et de sols (suite)			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32	5 Poser des carrelages (pose collée)	Plans et calepinages Produits (colle, solvant, ...) Matériel et outillage de pose Tous les revêtements Les accessoires (barre de seuil, ...) Consignes orales Document unique	Les spécifications du plan de pose et les cotes sont respectées. Les matériels sont utilisés suivant les règles de sécurité. Les pertes sont limitées et les chutes utilisées. Les coupes sont précises et bien finies. Les alignements et la largeur des joints sont respectés. L'adhérence du revêtement sur le mortier de pose est efficace. L'horizontalité, la planéité, l'aplomb du revêtement sont respectés. Les niveaux, altitudes, planéité et pentes du revêtement sont respectés.
U33	6 Poser les parquets flottants	Extraits de plans d'architecte Documents de pose	Les joints sont réalisés conformément aux prescriptions des textes qui les régissent, selon le type de revêtement, le classement du local et la situation du support.
U32	7 Réaliser les joints	Extraits des normes et règlements en vigueur Ouvrages	Le rangement assure un réemploi aisé. Les déchets sont stockés dans les réceptacles prévus.
U32 U33	8 Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.		Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.
U32 U33	9 Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.		

CAPACITE :		C3 : METTRE EN ŒUVRE.		
COMPETENCE TERMINALE :		C3.9 Construire des cloisons.		
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation	
U32	1 Identifier la nature des parois d'adossement.	<p>Consignes orales</p> <p>Document unique</p> <p>Extraits de plans d'architecte</p> <p>Documents de pose</p> <p>Extraits des normes et règlements en vigueur</p> <p>Ouvrages</p> <p>Accessoires</p> <p>Matériels de contrôle et de mesurage</p> <p>Matériels de chantier</p> <p>Moyens de manutention</p> <p>Référentiels (tracé, traits de niveau, ...)</p> <p>Documents de suivi</p>	<p>Les exigences sont respectées.</p> <p>La mise en œuvre est conforme : liaisons périphériques, traitement des joints, intégrations diverses, positionnement de l'isolant. Le tracé d'implantation est suivi. Les guides de construction sont respectés.</p> <p>L'outillage est adapté à l'opération en cours.</p> <p>Les techniques d'assemblage et de raccordement sont conformes.</p> <p>Les joints de dilatation et de désolidarisation sont respectés.</p> <p>Les temps impartis sont respectés.</p> <p>Le poste de travail et les matériels sont propres.</p> <p>Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées.</p>	
U32	2 Traiter les joints de dilatation (liaison entre la cloison et la dalle de béton, ...).			
U32	3 Poser des montants et raidisseurs.			
U32	4 Poser des huisseries.			
U32	5 Réaliser une cloison distributive, une cloison séparative, une contre-cloison, un habillage : <ul style="list-style-type: none"> o carreaux de plâtre o ossature métallique, o béton cellulaire, o terre cuite. 			
U32	6 Réaliser des cloisons techniques, des conduits, des gaines : <ul style="list-style-type: none"> o acoustiques, o thermiques, o dans le cadre de la protection « incendie », o anti-effractions 			
U32	7 Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.			<p>Le rangement assure un réemploi aisé.</p> <p>Les déchets sont stockés dans les réceptacles prévus.</p>
U32	8 Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.			<p>Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.</p>

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.13 Assurer le suivi de chantier.			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Formuler les besoins en main-d'œuvre et en matériaux.	<p>Consignes orales ou écrites. Moyens de communication avec la hiérarchie. Documents internes à l'entreprise.</p> <p>Dossier technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges, - plans, - normes et DTU, - documentation technique des produits mis en œuvre <p>Document unique (D.U.)</p> <p>Procédures</p> <p>Fiches de travail</p>	Les besoins sont formulés en temps utile en fonction des aléas du chantier.
U31	2 Repérer les écarts constatés sur les ouvrages réalisés par les autres corps d'état.		Les différents corps d'état sont identifiés.
U31	3 Repérer les aléas liés au déroulement du chantier confié.		Les écarts et les aléas sont relevés et signalés.
U31	4 Trier, évacuer les déchets, gravois et les effluents.		Les déchets et effluents sont identifiés et stockés dans les réceptacles prévus.
U31	5 Proposer des adaptations pour assurer le bon déroulement du chantier.		Les adaptations proposées sont pertinentes et techniquement envisageables.
U31	6 Rédiger les documents de suivi de chantier.		Les documents sont correctement renseignés, lisibles, explicites.

CAPACITE : C3 : METTRE EN ŒUVRE.			
COMPETENCE TERMINALE : C3.14 Assurer le repli du chantier.			
Unité	Etre capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Assurer le nettoyage du matériel, du chantier et des abords.	<p>Consignes orales ou écrites. Moyens de communication avec la hiérarchie. Documents internes à l'entreprise.</p> <p>Dossier technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges, - documentation technique des produits mis en œuvre <p>Document unique (D.U.)</p> <p>Procédures</p> <p>Fiche de travail</p>	Le matériel est nettoyé. Le chantier et ses abords sont laissés propres.
U31	2 Assurer la maintenance de premier niveau.		Les opérations de maintenance sont effectuées régulièrement. Les fiches d'entretien et de dépannage sont à jour.
U31	3 Inventorier et ranger les matériels et matériaux non utilisés.		Les dysfonctionnements sont repérés. Les matériels sont listés et rangés. Les échafaudages sont démontés nettoyés et vérifiés. Les matériaux non utilisés sont répertoriés et stockés.

SAVOIRS ASSOCIÉS

DOMAINES	SAVOIRS	CONNAISSANCES
- 1 - CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL	S 1 - Contexte administratif et juridique de l'acte de construire.	S 1.1 - Intervenants. S 1.2 - Procédures administratives. S 1.3 - Qualifications, garanties et responsabilités.
	S 2 - Construction et communication technique.	S 2.1 - Outils, normes et représentation. S 2.2 - Dossiers techniques. S 2.3 - Croquis cotés - Réalisation graphique. S 2.4 - Documents descriptifs et quantitatifs. S 2.5 - Expression technique orale.
- 2 - CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES	S 3 - Confort de l'habitat.	S 3.1 - Accessibilité des personnes. S 3.2 - Confort des personnes. S 3.3 - Protection des personnes.
	S 4 - Approche scientifique et technique des ouvrages.	S 4.1 - Analyse et étude d'un ouvrage. S 4.2 - Mécanique appliquée et résistance des matériaux. S 4.3 - Phénomènes physiques et chimiques.
	S 5 - Technologie de construction.	S 5.1 - Ouvrages du bâtiment. S 5.2 - Matériaux du bâtiment. S 5.3 - Ouvrages du secteur professionnel. S 5.4 - Notions d'électricité S 5.5 - Histoire des techniques.
- 3 - REALISATION DES OUVRAGES	S 6 - Santé et sécurité au travail.	S 6.1 - Principes généraux, prévention, connaissance des principaux risques. S 6.2 - Conduite à tenir en cas d'accident. S 6.3 - Manutentions manuelles et mécaniques, poste de travail. S 6.4 - Protection du poste de travail et son environnement. S 6.5 - Risques spécifiques.
	S 7 - Techniques et procédés de mise en œuvre.	S 7.1 - Moyens et techniques d'assemblage et de montage. S 7.2 - Moyens et techniques de finition. S 7.3 - Moyens et techniques de contrôle. S 7.4 - Moyens et techniques de manutention, de stockage. S 7.5 - Moyens et techniques de mise en œuvre sur chantier.
	S 8 - Matériels - Outillages.	S 8.1 - Matériels de chantier. S 8.2 - Outils portatifs. S 8.3 - Moyens d'accès.
	S 9 - Gestion de travaux.	S 9.1 - Organisation du processus de mise en œuvre sur chantier. S 9.2 - Gestion des temps et des délais. S 9.3 - Gestion des coûts. S 9.4 - Gestion de la qualité. S 9.5 - Gestion de la maintenance. S 9.6 - Gestion de la sécurité. S 9.7 - Gestion de l'environnement et des déchets.

MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS ASSOCIÉS

COMPÉTENCES		SAVOIRS ASSOCIÉS								
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
C1	1 Décoder et analyser les données de définition	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	2 Décoder et analyser les données opératoires et de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C2	1 Organiser l'intervention en toute sécurité	X	X			X	X	X	X	X
	2 Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution		X		X	X	X	X	X	X
	3 Etablir un calendrier prévisionnel	X			X	X		X		X
	4 Établir les quantitatifs de matériaux				X	X		X		X
	5 Établir les besoins en matériels					X	X	X	X	X
C3	1 Reconnaître le chantier		X	X		X	X			
	2 Organiser et approvisionner le chantier				X	X	X	X	X	X
	3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages			X	X	X		X		X
	4 Organiser la zone d'intervention					X	X	X	X	
	5 Préparer les supports				X	X		X	X	
	6 Réaliser une implantation		X		X	X		X	X	
	7 Appliquer des produits, des enduits			X		X	X	X	X	X
	8 Poser des revêtements muraux et de sols			X		X	X	X	X	X
	9 Construire des cloisons			X	X	X	X	X	X	X
	10 Poser des matériaux isolants			X		X	X	X	X	X
	11 Réaliser des plafonds suspendus			X	X	X	X	X	X	X
	12 Poser des éléments décoratifs et de finition						X	X	X	X
	13 Assurer le suivi du chantier						X	X		X
	14 Assurer le repli du chantier								X	X
C4	1 Animer une petite équipe	X	X			X	X	X		X
	2 Communiquer avec les différents partenaires	X	X		X					
	3 Rendre compte	X	X		X	X	X	X	X	X

S 6	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
Connaissances (Notions, concepts)		Limites de connaissances
S 6.1 - Principes généraux, prévention, connaissances des principaux risques		
6.11 - Acteurs de la prévention Acteurs dans l'entreprise : le chef d'entreprise, ses représentants, le C.H.S.C.T. Acteurs externes : O.P.P.B.T.P., C.R.A.M., I.N.R.S. Inspection et médecine du travail, coordonnateur de sécurité.	ÉNONCER les missions générales de ces acteurs, IDENTIFIER l'interlocuteur adapté à un problème de sécurité.	
6.12 - Réglementation Lois, décrets et réglementation en vigueur. Plan de prévention : <ul style="list-style-type: none"> - plan général de sécurité (P.G.S.) - plan de prévention, P.P.S.P.S. - document Unique (D.U.) - autorisation préalable (permis de feu,) Evaluation des risques professionnels	REPERER le plan organisant la sécurité d'un chantier et les dispositions liées à son poste de travail.	
6.13 - Risques d'accident Les risques liés au poste de travail. Les risques liés à la co-activité du chantier.	IDENTIFIER les principaux risques liés à son poste de travail et aux activités du chantier.	
6.14 - Risques d'atteintes à la santé Les principales maladies professionnelles reconnues dans le B.T.P. (amiante, bruit, T.M.S., allergies, lombalgies, ...).	ASSOCIER à chaque risque : <ul style="list-style-type: none"> - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés - les consignes et autorisations en vigueur. 	
6.15 - Hygiène Réglementation hygiène sur les chantiers.	IDENTIFIER les principales nuisances de son poste de travail responsables d'atteintes à la santé. ASSOCIER à chaque nuisance : <ul style="list-style-type: none"> - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés - les consignes et autorisations en vigueur. REPERER les installations mises à disposition sur le chantier (vestiaires, sanitaires, réfectoire, douches ...).	
6.16 - Travail en hauteur.	IDENTIFIER les équipements de protection adaptés à une tâche réalisée en hauteur (échafaudage, garde-corps, nacelles, ...). SIGNALER les situations non protégées ou les équipements inadaptés.	
6.17 - Risque électrique.	REPERER les risques de contact avec un élément sous tension (coffrets ouverts, isolants défectueux, lignes aériennes, enterrées et encastrées, ...). SIGNALER les situations de voisinage avec la tension. CITER les précautions à prendre.	

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 6.1 - Principes généraux, prévention, connaissances des principaux risques (suite)	
6.18 - Risque chimique et poussières.	REPÉRER les produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes et fiches de données de sécurité des produits F.D.S.) LISTER les consignes d'utilisation et utiliser les équipements de protection adaptés.
6.19 - Machines portatives électriques et pneumatiques, appareils sous pression.	CHOISIR et VÉRIFIER la machine adaptée à sa tâche ASSURER la maintenance de premier niveau (nettoyage et changement de consommables). SIGNALER les éléments défectueux.
S 6.2 - Conduite à tenir en cas d'accident	
Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.).	PROTEGER, ALERTER (examiner et secourir)*.
S 6.3 - Manutentions manuelles et mécaniques, poste de travail	
Programme de formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (P.R.A.P.). Règles d'économie d'effort.	ÉVALUER les manipulations et manutentions. CHOISIR Les équipements de manutentions mécaniques. ORGANISER et OPTIMISER les postes de travail.
S 6.4 - Protection du poste de travail et son environnement	
6.41 - Protection et la signalisation.	VÉRIFIER les éléments de protection de son poste de travail. REPÉRER la signalisation de sécurité du chantier (poste du casque, circulation, ...).
6.42 - Evacuation des déchets. Tri, stocks, élimination sur place et évacuation. Nettoyage et remise en état des lieux.	REPÉRER les circuits d'élimination des déchets sur le chantier. CONTRÔLER l'élimination des fluides.
6.43 - Nuisances sonores.	IDENTIFIER les horaires de tolérance en fonction du voisinage.
S 6.5 - Risques spécifiques	
6.51 - Reconnaissance des ouvrages existants. Ouvrages aériens, enterrés et de surface. Appareils de détection.	REPÉRER les ouvrages existants et leurs protections. IDENTIFIER les réseaux (énergies, ...). UTILISER un appareil de détection.
6.52 - Equipements spécifiques. Chalumeaux décapeurs, électroportatifs	REPERER les matériaux et produits inflammables ou dégradables aux abords de l'intervention. VERIFIER la ventilation des locaux.
6.53 - Incendie. Classement et réaction au feu des matériaux. Classement des bâtiments (habitations, ERP, IGH, ...).	ASSOCIER les caractéristiques des matériaux au classement des bâtiments : - réaction au feu : M4, M3, M2, M1, M0 - résistance au feu : SF, PF, CF, CFT.

**EXTRAIT DE L'ANNEXE II.b – Règlement d'examen
du référentiel du BEP Aménagement Finition**

Spécialité AMÉNAGEMENT FINITION du BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES						
INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis CFA ou sections d'apprentissages habilités,	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), Enseignement à distance, Candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 – Préparation de travaux	UP1	4	C.C.F*	C.C.F	Ponctuel écrit	3h
EP2 – Mise en œuvre	UP2	9 (1)	C.C.F	C.C.F	Ponctuel pratique	14 à 16 h (plus 1 h pour PSE)
EG1 – Français - Histoire – Géographie – éducation civique	UG1	6	Ponctuel écrit	C.C.F	Ponctuel écrit	3 h
EG2 - Mathématiques – Sciences	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuel	

* Contrôle en cours de formation
(1) dont 1 pour PSE

EXTRAIT DE L'ANNEXE II.c - Définition des épreuves du référentiel du BEP Aménagement Finition

EPREUVE EP2	MISE EN ŒUVRE	EP2
Coefficient 8 (+1 pour PSE)		

La durée de la formation en milieu professionnel est de 6 semaines incluses réglementairement dans les 22 semaines de PFMP prévues pour le baccalauréat professionnel.

FINALITÉS ET OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

Elle a pour but d'évaluer, en situation réelle ou simulée, les compétences du candidat liées à l'organisation matérielle des travaux, à l'implantation et la réalisation de tout ou partie d'ouvrage.

Les ouvrages réalisés relèvent de travaux d'une finition et/ou d'une technique « courantes », des secteurs de la peinture, des revêtements collés muraux et de sols (plastiques, textiles, céramiques) et de l'aménagement.

CONTENU DE L'ÉPREUVE

À partir d'un dossier technique support fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances pour :

- reconnaître les lieux et les supports de son intervention,
- approvisionner le chantier et organiser la zone d'intervention,
- réaliser et contrôler tout ou partie d'un ouvrage, de l'implantation à la finition.

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 Reconnaître le chantier.
- C3.2 Approvisionner le chantier.
- C3.3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages.
- C3.4 Organiser la zone d'intervention.
- C3.5 Préparer les supports.
- C3.6 Réaliser une implantation.
- C3.7 Appliquer des produits, des enduits.
- C3.8 Poser des revêtements muraux et de sols.
- C3.9 Construire des cloisons sèches.
- C3.10 Réaliser des plafonds suspendus.
- C3.11 Poser des éléments décoratifs et de finition.

ÉVALUATION

Elle prend en compte :

- la conformité de l'ouvrage réalisé avec sa définition,
- l'emploi de techniques adaptées,
- le respect des consignes et prescriptions, la bonne utilisation des moyens,
- la bonne organisation du poste de travail,
- la mise en œuvre des mesures de prévention des risques professionnels,
- le respect des normes, conventions et réglementations.

MODES DE L'ÉVALUATION

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

◆ Évaluation par épreuve ponctuelle

L'évaluation prend appui sur une épreuve pratique d'une durée de 14 à 16 heures.

◆ Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale pondération, organisées par l'établissement de formation au cours de la première professionnelle, dans le cadre des activités habituelles de formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement. Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs associés.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des évaluations organisées sous la responsabilité du chef d'établissement.

Situation d'évaluation n° 1 : Situation d'évaluation en centre de formation.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

Il est souhaitable que cette situation soit conçue pour permettre une complémentarité avec l'évaluation des compétences effectuée en entreprise.

Situation d'évaluation n° 2 : Situation d'évaluation en milieu professionnel.

Elle comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

L'évaluation s'appuie sur des situations professionnelles et sur des critères définis par le référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel. Ils proposent conjointement une note au jury.

Une complémentarité entre les deux situations d'évaluation sera recherchée.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

1ère BAC PRO AFB		CLASSE DE PREMIÈRE PROFESSIONNELLE																	
		Septembre			Octobre			Novembre			Décembre								
Mois	Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
ACTIVITÉS	N°8 Poser du carrelage (Chantier)	PFMP 3																	
	Identifier et classer les éléments Rechercher des informations Extraire des données utiles Rechercher des tâches par support Organiser la chronologie des tâches Lister les outils, les produits Rédiger un mode opératoire Calculer des quantités																		
COMPÉTENCES	Poser du carrelage (Chantier)																		
	Identifier et classer les éléments indispensables à l'organisation d'un travail Rechercher des informations Extraire des données utiles																		
SAVOIRS ASSOCIÉS	L'humidité dans le bâtiment Les fiches techniques Les documents normatifs DTU... Le classement UPEC																		
	Les documents normatifs (DTU, Eurocodes...) Les différents types de parquet flottant																		
	N°9 Poser du parquet flottant (Atelier)																		
Rechercher des informations																			
	N°10 Construire des cloisons (Atelier)																		
Identifier les lieux d'intervention Relever les dimensions des ouvrages Déterminer les surfaces Rédiger le mode opératoire Lister les matériaux et consommables Lister l'outillage Effectuer le quantitatif																			
	Vacances scolaires																		
Établir un calepinage Implanter Poser les rails et montants Poser une huisserie Réaliser une cloison Traiter les joints Ranger les produits, le matériel Trier les déchets																			

